



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 10 janvier 2022

**Brigitte BOURGUIGNON
réunit pour la première fois l'ensemble des Gérontopôles et précise leur
contribution à la réforme de l'autonomie**

Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie, a réuni en visioconférence, ce lundi 10 janvier 2022, la première réunion nationale des Gérontopôles, autour de Luc BROUSSY, Président de la filière Silver économie. Au-delà de leur accorder une marque de reconnaissance officielle, il s'agissait de leur présenter trois axes de travail structurants pour la réforme de l'autonomie.

Aujourd'hui, notre pays compte 9 Gérontopôles répartis dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie et Occitanie. Ces structures visent à fédérer et à mobiliser l'ensemble des acteurs du soin, de la recherche, de l'innovation, de l'accompagnement, de la formation, des collectivités, et des entreprises d'un territoire, pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et la qualité de vie de leurs proches.

Si Brigitte Bourguignon a souhaité les réunir, c'est parce qu'elle considère leur capacité à innover, ainsi que leur rôle, déterminants dans la construction d'une nouvelle offre d'accompagnement adaptée aux aînés en perte d'autonomie. La ministre déléguée a donc souhaité amorcer, autour de trois axes, un **travail d'harmonisation et de mobilisation nationale** des Gérontopôles, pour renforcer leur action dans l'accompagnement du vieillissement de la population.

1. Lancement d'un groupe de travail visant à définir un cahier des charges des Gérontopôles

Brigitte Bourguignon a confié au Professeur Gilles Bérrut, Président Fondateur du Gérontopôle des Pays de la Loire et à Sébastien Podevyn, Directeur Général de France Silver Économie, la responsabilité de définir, d'ici le 15 mars 2022, un cahier des charges définissant les missions des Gérontopôles et leur feuille de route pour les années à venir. Ce cahier des charges vise à préciser les responsabilités communes de chaque Gérontopôle, tout en leur permettant de développer leurs points forts, et de partager les expertises.

2. La préfiguration d'un « centre national de preuves »

La ministre a également souhaité que les Gérontopôles participent à la préfiguration du futur « centre national de preuves » décidé par le Gouvernement et dont l'animation sera confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), conformément aux modalités proposées dans le [rapport interministériel](#) de Luc Broussy sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique, remis en mai 2021 au Gouvernement. La CNSA associera étroitement, dans chacune des régions, les Gérontopôles, pour faciliter le rôle du centre en matière de repérage et de validation des innovations technologiques en matière de prévention de la perte d'autonomie.

3. Un premier objet de travail très concret : le plan antichute des personnes âgées

La ministre a enfin souhaité associer les GÉrontopôles au déploiement à venir de son plan antichute des personnes âgées, qu'elle aura l'occasion de présenter d'ici la fin du mois de janvier. Face à cet enjeu majeur de santé publique, responsable de 10 000 décès chaque année, les GÉrontopôles auront un rôle très important à jouer dans les territoires, à l'exemple de celui de Toulouse présidé par le Professeur Vellas, initiateur de la démarche de prévention ICOPE encouragée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont le ministère vient de décider l'expérimentation dans toute la France.

Pour Brigitte Bourguignon « *les GÉrontopôles, seront des acteurs essentiels de la réforme de l'autonomie, pour organiser un écosystème favorable à l'innovation et l'accompagnement de la perte d'autonomie, à l'échelle locale. Ce 10 janvier 2022 marque la date de reconnaissance officielle de ces structures, ainsi que le début d'une longue aventure au service du bien vieillir des aînés.* »

Contact presse :

**Ministère chargé de l'Autonomie
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74 / sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr